



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

SEP 23 1982

S/15417
21 septembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 21 SEPTEMBRE 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU HONDURAS AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Avec mes salutations distinguées, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance le texte suivant :

"Bureau No 2176SD, Tegucigalpa, le 18 septembre 1982.

A Son Excellence M. D. Leonardo Jiménez Flores, chargé d'affaires par intérim du Nicaragua. En ville. Monsieur le Chargé d'affaires, J'ai l'honneur de vous adresser la protestation la plus énergique contre l'atteinte à la souveraineté nationale du Honduras commise par la Marine de guerre nicaraguayenne dans une action contre un patrouilleur hondurien. Ce dernier effectuait une mission de routine à trois milles au nord du 15e parallèle, à proximité des îlots Bobel et Media Luna, lorsque soudain un patrouilleur de la marine nicaraguayenne, pénétrant dans les eaux territoriales honduriennes, a ouvert le feu de ses canons de 20 et 30 millimètres contre le patrouilleur hondurien, lequel a été obligé de manoeuvrer et de riposter; l'échange de coups de feu qui a suivi a duré 35 minutes. Cet incident a malheureusement coûté la vie au matelot Abraham Lester Kattan et le capitaine Miguel Angel Guifarro a été blessé. Une heure plus tard, alors que le patrouilleur hondurien se trouvait dans la Lagune Caratasca pour évacuer les blessés, des avions de combat, probablement nicaraguayens, ont survolé le bâtiment hondurien dans l'intention manifeste de le couler. En même temps que je vous fais part de la préoccupation de mon gouvernement face à ces atteintes répétées à notre souveraineté, je vous prie de faire valoir à votre ministère que la gravité de ces actes va à l'encontre des déclarations officielles, tant des membres de la Junte de reconstruction nationale que de votre Ministre, concernant l'instauration d'un climat de tranquillité sur nos frontières et, de plus, ces faits semblent répondre à une stratégie qui, manifestement, est en contradiction avec ces déclarations publiques. Je tiens à réaffirmer que mon gouvernement a proposé - et il reste résolu à respecter ses engagements - le respect absolu des frontières tracées et des lignes traditionnelles ainsi que

de la juridiction des Etats d'Amérique centrale, principalement en ce qui concerne notre frontière avec votre pays, nous considérons que telle est la condition essentielle de maintien d'une paix dont notre région a besoin pour que les objectifs de développement que s'est fixé le Gouvernement constitutionnel de la République puissent être atteints. Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma très haute considération. Rodolfo Rosales Abella, ministre des relations extérieures de par la Loi."

Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur permanent,

(Signé) Enrique ORTEZ COLINDRES

Annexe

Communiqué de presse

Le Secrétariat des relations extérieures tient à faire savoir à l'opinion publique qu'il a adressé ce jour la protestation la plus énergique au Gouvernement nicaraguayen au sujet de la grave atteinte à notre souveraineté nationale qui a eu lieu dans les eaux territoriales honduriennes de l'océan Atlantique.

Aujourd'hui, à 17 h 15, alors qu'un patrouilleur des forces navales honduriennes effectuait une mission de routine au nord du 15e parallèle, à proximité des îlots Bobel et Media Luna, soudain un patrouilleur de la marine nicaraguayenne, pénétrant dans les eaux territoriales honduriennes, a ouvert le feu de ses canons de 20 et 30 millimètres contre le bâtiment hondurien, lequel a été obligé de manoeuvrer et de riposter; l'échange de coups de feu a duré 35 minutes.

Le patrouilleur nicaraguayen a dû se retirer, sa coque gravement endommagée et, on le présume, avec des morts et des blessés parmi l'équipage.

Le patrouilleur hondurien a subi de légers dommages, on déplore la mort du matelot Abraham Lester Kattan, et le capitaine Miguel Angel Guifarro a été légèrement blessé.

Trente minutes plus tard, la station navale des îles des Cygnes a signalé que des avions de combat à réaction avaient survolé ces îles. On présume qu'il s'agissait d'avions cubains, étant donné que la République du Nicaragua n'en possède pas.

Une heure plus tard, alors que le patrouilleur hondurien avarié se trouvait dans la Lagune Caratasca pour évacuer les blessés, des avions de combat, probablement nicaraguayens, ont survolé le bâtiment de nos forces navales dans l'intention manifeste de le couler.

Cette nouvelle agression du Gouvernement nicaraguayen a été dénoncée par notre représentant auprès de l'Organisation des Nations Unies, afin d'établir que notre territoire a fait l'objet de violations répétées de la part des forces armées nicaraguayennes.

Tegucigalpa, D. C., le 18 septembre 1982.

Direction de l'information et de la presse du Secrétariat des relations extérieures.

Rodolfo Rosales Abella.
